



## Municipales 2020 Charte de la vallée de la Bièvre

### Les AVB demandent aux candidats de s'engager

À l'occasion des élections municipales du 15 et 22 mars 2020, les AVB soumettent à la signature de tous les candidats cette charte qui leur propose des engagements en faveur de la vallée de la Bièvre et de son environnement. Elle comprend cinq points généraux et ensuite des points spécifiques à la commune.

Les AVB informeront la population de la position des candidats sur cette charte.

#### 1. PRESERVER LES ESPACES NATURELS DE LA VALLEE DE LA BIEVRE

Le classement du site de la vallée de la Bièvre intervenu en juillet 2000 est un acquis précieux. Il n'est cependant pas une protection absolue puisque des autorisations spéciales de construction, de démolition ou de tout aménagement peuvent y être demandées. Pour les communes concernées, les élus s'engagent à intégrer les limitations liées au classement dans les documents du PLU, cartes et articles du règlement concernés et à y rappeler le principe de non modification du site pour les bâtiments privés comme publics.

Au-delà de la zone classée, les élus s'engagent à préserver tous les espaces naturels sensibles ou remarquables de la commune en intégrant des dispositions appropriées dans les documents d'urbanisme.

Ils s'engagent à respecter le principe de non constructibilité du site classé.

Les élus s'engagent à défendre les mêmes principes dans leur rôle au sein de la communauté d'agglomération.

#### 2. MAITRISER L'URBANISATION

L'étalement urbain, consommateur d'espaces naturels et agricoles doit être stoppé. Le principe d'une stabilisation de la population sera retenu et défendu. Si des décisions de niveau supérieur (intercommunalité, région, État) imposent la réalisation de nouveaux logements, elle s'appuiera prioritairement sur la rénovation de l'habitat existant ou une légère densification respectueuse du caractère des quartiers existants et ménageant des « espaces de respiration » dans le tissu urbain.

Par ailleurs, toute nouvelle opération doit permettre d'améliorer la situation de la commune vis-à-vis de ses obligations en matière de logements sociaux.

Pour que nos communes ne deviennent pas des cités dortoirs, il sera créé des espaces favorisant la vie en commun qu'ils soient commerciaux, culturels ou associatifs. Les élus ne doivent pas « laisser les clés » des opérations d'urbanisation aux promoteurs mais être les porteurs d'une vision de l'évolution qualitative de la vie de la commune, sans pour autant en chasser les occupants d'origine. Ils s'engagent à organiser une concertation active permettant la participation des habitants à l'élaboration des projets dès le début, là où toutes les options sont encore ouvertes, et à ne pas se contenter des concertations légales actuellement sans intérêt ni efficacité.

#### 3. DIMINUER LE TRAFIC ROUTIER EN FAVORISANT DES MOYENS DE TRANSPORT ALTERNATIFS

Dans la mesure des moyens et des responsabilités des élus de la commune et de l'intercommunalité, les élus s'opposeront à toute création de nouvelle route. Ils développeront significativement les voies de circulations douces dans leur commune et contribueront à l'interconnexion avec les réseaux des communes voisines. Ils privilégieront le développement des transports en commun et favoriseront l'intermodalité en facilitant les changements de mode de transport, par exemple en offrant la possibilité de laisser les vélos, motos ou voitures à proximité des gares, de manière sûre et sans préjudice visuel pour le paysage.

#### 4. GARANTIR LA QUALITE DES EAUX DE LA BIEVRE ET PRESERVER SES ABORDS

Les élus, par leur action directe sur leur territoire et par leur participation dans les structures intercommunales (SIAVB, SAGE), s'engagent à préserver ou restaurer une bonne qualité de l'eau de la Bièvre et de ses affluents. Ils intégreront les dispositions du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) de la rivière Bièvre et du ru de Vauhallaan dans les documents d'urbanisme dont le PLU.

Ils empêcheront la construction en zone inondable ou dans les zones humides de fond de vallée.

Ils contribueront à protéger les abords des cours d'eau. Au travers des structures intercommunales, les élus favoriseront la réouverture de la Bièvre sur l'ensemble de son parcours actuellement couvert, ainsi que sa renaturation. Ils défendront la restauration du réseau de rigoles et aqueducs alimentant Versailles.

#### 5. FAIRE DE LA CONCERTATION UN ATOUT POUR MIEUX DECIDER

La concertation ne nuit pas à la décision, bien au contraire. Pour toutes les décisions importantes de la vie publique, en particulier les travaux, l'urbanisation et toute décision qui modifie la vie communale, les commissions municipales en charge de ces dossiers seront précédées d'une phase de concertation libre (questions-réponses, proposition, suggestions) avec les associations et la population.

La transparence est la condition indispensable pour un fonctionnement municipal exempt de passe-droit, dérogation et autres abus. Cela doit se traduire par une information ouverte et en temps réel sur toutes les décisions prises ainsi que sur une intégration des contributions de chacun.

#### 6. MAITRISER L'EMPLOI DES PRODUITS PHYTO-CHIMIQUES

La formulation de l'engagement n°4 ne concerne que marginalement Saclay et elle est ici complétée.

Les services municipaux et les particuliers sont déjà assujettis à l'interdiction d'emploi de produits contaminants des sols et des eaux, mais plus de la moitié du territoire de la commune est agricole et la réglementation en vigueur n'est pas satisfaisante. Les exploitants seront incités par la municipalité à limiter l'usage de ces produits, en particulier à proximité des habitations et des rigoles.

#### 7. FAVORISER L'ALIMENTATION DE PROXIMITE

La sobriété énergétique s'impose désormais, ainsi que l'accès économique à une alimentation de qualité. Le développement de circuits courts est donc souhaitable de par la réduction des transports et des intermédiaires de la distribution.

La commune de Saclay, déjà favorisée par son emplacement et la diversification des exploitations agricoles de proximité, complètera l'offre avec une épicerie participative promue par la municipalité.

*Au nom de ma liste « Vivre Saclay », je fais miens l'ensemble des engagements de cette charte et j'apporte les compléments d'informations suivants :*

##### 1. PRESERVER LES ESPACES NATURELS DE LA VALLEE DE LA BIEVRE

*Nous préserverons les espaces naturels sensibles ou remarquables\* de la commune et Intégrerons toutes les dispositions associées dans nos documents de PLU. Nous défendrons ce principe au sein de la Communauté d'Agglomération Paris Saclay. La municipalité est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de protection de l'environnement et de la biodiversité : fauchage tardif, verger et jardins partagés, installation de nichoirs et d'hôtels à insectes, plantation de haies et de plantes indigènes, installation de 20 ruches avec l'association « les abeilles de Saclay » (Saclay labellisée « ville de Miel »), 3 sites classés « refuges LPO », journées « vert vous » de sensibilisation à l'environnement, ... Nous poursuivrons cet engagement.*

*(\*) Parmi les espaces remarquables, nous accordons une importance toute particulière aux étangs de Saclay. Après des années de travail avec les associations (ADER, LPO, AVB, ... ), le département, la DGA, la Région, ... la ville de Saclay a enfin obtenu le permis de construire pour l'observatoire ornithologique des étangs de Saclay. Nous construisons cet observatoire, réhabiliterons le Pavillon du Roi et créerons une voie de circulation douce sur la D446 entre les étangs*

##### 2. MAITRISER L'URBANISATION

*Nous limiterons l'urbanisation aux contraintes réglementaires et à celles imposées en termes de réalisation de logements sociaux. Nous engagerons un projet de ville sur 10 ans, en concertation avec les habitants. Pour chaque décision importante nous reprendrons le même principe qu'en 2019 où 3 réunions de concertation ont été organisées par la municipalité avec le support d'un cabinet extérieur avec plus de 100 participants à chaque séance.*

*Nous poursuivrons l'engagement auprès des associations pour maintenir l'esprit village de Saclay. Nous favoriserons le commerce et les services de proximité comme la maison de santé qui vient d'être ouverte.*



### 3. DIMINUER LE TRAFIC ROUTIER EN FAVORISANT DES MOYENS DE TRANSPORT ALTERNATIFS

Nous favoriserons l'usage de modes de déplacements alternatifs : piétons, vélos, covoiturage, transports en commun. La ville de Saclay a créé avec le département une voie de circulation douce le long de la RD36. Nous poursuivrons jusqu'au carrefour du Christ de Saclay (construction d'une passerelle sur le pont au-dessus de la N118 dès 2021). Nous poursuivrons également la piste entre la DGA (CEPR) et la ferme de Villeras et nous créerons la voie de circulation douce entre les étangs citée plus haut. Parallèlement, nous favoriserons l'usage du vélo (partenariat avec ZOOV, travail avec IDFM, ...). A ce titre la municipalité a accordé une prime kilométrique à tous les agents de la ville qui se déplacent à vélo. Enfin nous engagerons un vaste plan de rénovation des trottoirs et des passages piétons.

### 4. GARANTIR LA QUALITE DES EAUX DE LA BIEVRE ET PRESERVER SES ABORDS

Nous intégrerons bien entendu le PPRI de la Bièvre et du ru de Vauhallan dans nos documents de PLU. Pour la protection des eaux de la Bièvre, la ville de Saclay a récemment apposé près d'avaloirs sensibles une plaque « ici commence la Bièvre » pour poursuivre la sensibilisation des habitants sur les risques des rejets inappropriés dans les eaux pluviales. Saclay travaille déjà avec l'ADER et les syndicats sur la restauration des rigoles du Plateau de Saclay.

### 5. FAIRE DE LA CONCERTATION UN ATOUT POUR MIEUX DECIDER

En complément du projet de ville à 10 ans et du plan de concertation associé (voir §2), nous favoriserons la démocratie locale au travers, en particulier, des comités de quartier. Nous solliciterons et informerons les habitants pour toutes les décisions majeures.

### 6. MAITRISER L'EMPLOI DES PRODUITS PHYTO-CHIMIQUES

La municipalité a signé il y a plusieurs années déjà la charte phyt'eau Bièvre avec le SIAVB pour supprimer complètement l'usage des produits phytosanitaires. Nous sommes aujourd'hui à 0 Phyto. Les agents de la ville ont tous été formés aux méthodes alternatives par le SIAVB. Nous communiquons régulièrement auprès des habitants pour ne plus utiliser ces produits chimiques. Ces points ont été mis en valeur lors de l'obtention de la 2ème fleur des villes et villages fleuris.


L'association Terre&Cité, à laquelle sont adhérents la ville de Saclay, les associations de protection de l'environnement et les agriculteurs du Plateau, élabore une charte d'engagement « pour un mieux Vivre Ensemble entre Ville et Agriculture ». Cette charte conduira à la limitation très significative des produits-chimiques. Les agriculteurs s'engagent en particulier « dans une démarche éco-responsable pour améliorer les pratiques agricoles en lien avec la recherche ». La charte définira également des zones de protection à proximité des habitations et des zones sensibles en concertation avec les habitants. La liste « Vivre Saclay » fera en sorte que tous les agriculteurs adhèrent à cette charte.

### 7. FAVORISER L'ALIMENTATION DE PROXIMITE

La ville de Saclay a introduit progressivement les aliments bio et/ou de proximité dans les cantines scolaires. Nous poursuivrons et accentuerons cette démarche. Nous lutterons contre le gaspillage alimentaire et travaillerons sur le principe d'une cuisine centrale avec les villes voisines et/ou le nouveau collège ce qui favorisera le développement des circuits courts.

Nous allons créer avec l'aide de bénévoles un café associatif au Val d'Albian, près du gymnase. Nous pourrions intégrer dans ces mêmes locaux une épicerie participative pour créer un centre vie au Val d'Albian et permettre d'accéder à des produits locaux, en complément de ceux disponibles aux fermes Trubuil et Viltain à Saclay.

Date et Signature

6-10 mars 2020 

Michel Senot pour la liste « Vivre Saclay »